



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. François-André ALLAERT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. François NOWOTNY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Détermination des tarifs pour les composteurs collectifs 2014

Le Grand Dijon s'est engagé dans un programme de prévention des ordures ménagères et assimilées qui a pour objectif de réduire de 7 % la production de ces derniers d'ici à fin 2015. Le compostage partagé ou collectif vient conforter la démarche de la collectivité, qui a déjà distribué près de 9 400 composteurs individuels dans l'agglomération.

Suite à un appel à candidatures qui a été lancé en avril dernier, 15 sites se sont portés volontaires. Ces sites pilotes se situent sur les communes de Dijon, Quetigny, Longvic et Bresse-sur-Tille.

L'association Arborescence a été mandatée pour accompagner les résidents pendant une année et former les référents de chacun des sites pour conseiller leurs voisins, s'assurer du respect des consignes de tri et vérifier la bonne marche du processus de compostage.

Cette expérimentation sur les 15 sites permettra de définir une méthodologie et d'étendre le dispositif sur le territoire, l'objectif étant d'atteindre 120 sites à fin 2015.

Pour chaque site volontaire il a fallu :

- identifier au minimum 2 personnes référentes au sein de la résidence ;
- recueillir une autorisation écrite de la part du gestionnaire (syndic ou bailleur) pour la mise en place du site de compostage partagé ;
- réaliser un diagnostic de faisabilité sur le site avec les habitants référents, le gestionnaire et le Grand Dijon, permettant de vérifier différents paramètres et de définir si le projet est viable ou non.

Une fois tous ces points validés, la résidence a pu bénéficier gratuitement de 3 composteurs nécessaires au bon fonctionnement du site de compostage partagé :

- 1- Un composteur d'apport pour recueillir les résidus de cuisine et les résidus issus du jardin ;
- 2- Un composteur pour permettre la maturation du compost ;
- 3- Un composteur pour le stockage du structurant (déchets secs comme du broyat, des feuilles...).

Chaque site pilote bénéficie à titre gratuit :

- d'outils de communication nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme ;
- d'un accompagnement technique pendant un an ;
- d'une formation au compostage des personnes référentes pour assurer le suivi du site ;
- et afin de trier les biodéchets, d'un bio-seau pour chaque foyer volontaire.

A titre indicatif les coûts afférents à **un site pilote de compostage partagé ont été de l'ordre de 2 400 € HT.**

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif d'ici à fin 2015 il convient de définir les modalités de mise à disposition du matériel ainsi que les modalités financières à appliquer pour les 105 nouveaux sites volontaires de compostage partagé.

Vu l'avis de la Commission Environnement,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les modalités du dispositif de compostage partagé (mise en place, suivi et accompagnement du site pendant un an) de la façon suivante :
 - pour les sites composés de moins de 26 foyers - participation financière demandée de 100 €
 - pour les sites composés de 26 à 50 foyers - participation financière demandée de 200 €
 - pour les sites composés de plus de 51 foyers - participation financière demandée de 300 €
- **de valider** la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération.

CONVENTION

VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DU SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

<i>A remplir par le gestionnaire de la résidence</i>	
Nom et adresse du site: Commune.....	
<i>Informations sur la résidence</i>	<i>Informations sur les espaces verts</i>
Nombre de foyers: Nombre d'habitants: Nombre de bâtiment(s) :..... Précisez le nombre de logements par bâtiment : Bâtiment N°1 :.....Bâtiment N°2 :..... Bâtiment N°3 :.....Bâtiment N°4 :..... Bâtiment N°5 :.....Bâtiment N°6 :..... Présence d'un local technique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Présence d'espaces verts ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, s'agit-il d'espaces verts : <input type="checkbox"/> publics <input type="checkbox"/> privés Si oui, quelle est la superficie ?.....m ² Qui entretient ces espaces verts ? <input type="checkbox"/> les résidents <input type="checkbox"/> le service espaces verts de la ville <input type="checkbox"/> un prestataire privé, si oui lequel ? <input type="checkbox"/> autre :.....
La copropriété dispose-t-elle d'un concierge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, contact :..... La résidence dispose-t-elle d'outils de jardin ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Validation du projet de compostage partagé	
Je soussigné représentant légal des copropriétaires/locataires de certifie avoir pris connaissance du règlement de compostage partagé et autorise :	
* L'installation de la plateforme de compostage	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* L'accès à la résidence aux représentants du Grand Dijon	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* La diffusion de supports de communication dans les parties communes et boîtes aux lettres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* L'accès au local technique pour entreposer le matériel de jardinage	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Commande du matériel de compostage partagé et de l'accompagnement du site

- Je commande au Grand Dijon la mise en place, le suivi et l'accompagnement pour le compostage en pied d'immeuble :
- Immeuble(s) comprenant moins de 26 logements : 100 €
 - Immeuble(s) comprenant entre 26 et 50 logements : 200 €
 - Immeuble(s) de plus de 50 logements : 300 €
- Je joins un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC d'un montant total de €*

** Le chèque sera mis à l'encaissement dès réception. Le montant pourra être restitué en cas de retour des composteurs, en bon état, à la Communauté avant un an d'utilisation.*

Modalités

- 1- Les composteurs appartiennent à la Communauté pendant la première année de mise à disposition auprès de la résidence. Passé ce délai, les composteurs deviennent la propriété de la résidence, sans restitution du montant de la caution.
- 2- Les habitants de la résidence s'engagent à utiliser les composteurs à l'adresse précitée, pour obtenir du compost, suivant les consignes qui sont indiquées sur la placette de compostage. Ils s'engagent à les conserver en bon état et à ne pas les céder à un tiers à titre gratuit ou onéreux.
- 3- Si lors, du montage, il apparaît que le matériel livré est incomplet ou présente des défauts qui le rendent inutilisable, la résidence doit en informer la Communauté, qui procèdera à son remplacement dans les meilleurs délais ou restituera le montant de la caution versée.
- 4- En cas de vol du(es) composteur(s), durant la première année, la résidence peut prétendre à son renouvellement sans versement d'une nouvelle caution, sur présentation d'un procès-verbal de dépôt de plainte auprès des services de police compétents. Cependant, aucune réclamation ne pourra être élevée par les résidents en cas de modification du modèle de composteur à l'occasion du remplacement.

En cas de détérioration du(es) composteur(s), l'usager ne peut prétendre à son(leur) remplacement qu'en contrepartie du versement d'une nouvelle caution. La Communauté se réserve la possibilité de faire vérifier sur place l'état du(s) composteur(s).

Fait à

Date

Signature du gestionnaire

Merci de retourner l'exemplaire de la convention et le règlement par courrier à Melle Grapin au service collecte du Grand Dijon 40 avenue du Drapeau 21 000 DIJON



CONVENTION

VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DU SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

<i>A remplir par le gestionnaire de la résidence</i>	
Nom et adresse du site: Commune.....	
<i>Informations sur la résidence</i>	<i>Informations sur les espaces verts</i>
Nombre de foyers:	Présence d'espaces verts ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nombre d'habitants:	Si oui, s'agit-il d'espaces verts :
Nombre de bâtiment(s) :.....	<input type="checkbox"/> publics <input type="checkbox"/> privés
Précisez le nombre de logements par bâtiment :	Si oui, quelle est la superficie ?.....m ²
Bâtiment N°1 :.....Bâtiment N°2 :.....	Qui entretient ces espaces verts ?
Bâtiment N°3 :.....Bâtiment N°4 :.....	<input type="checkbox"/> les résidents
Bâtiment N°5 :.....Bâtiment N°6 :.....	<input type="checkbox"/> le service espaces verts de la ville
Présence d'un local technique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> un prestataire privé, si oui lequel ?
	<input type="checkbox"/> autre :.....
La copropriété dispose-t-elle d'un concierge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, contact :.....	
La résidence dispose-t-elle d'outils de jardin ? . <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Validation du projet de compostage partagé	
Je soussigné représentant légal des copropriétaires/locataires de certifie avoir pris connaissance du règlement de compostage partagé et autorise :	
* L'installation de la plateforme de compostage	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* L'accès à la résidence aux représentants du Grand Dijon	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* La diffusion de supports de communication dans les parties communes et boîtes aux lettres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
* L'accès au local technique pour entreposer le matériel de jardinage	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Commande du matériel de compostage partagé et de l'accompagnement du site

Je commande au Grand Dijon la mise en place, le suivi et l'accompagnement pour le compostage en pied d'immeuble :

Immeuble(s) comprenant moins de 26 logements : 100 €

Immeuble(s) comprenant entre 26 et 50 logements : 200 €

Immeuble(s) de plus de 50 logements : 300 €

Je joins un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC d'un montant total de €*

** Le chèque sera mis à l'encaissement dès réception. Le montant pourra être restitué en cas de retour des composteurs, en bon état, à la Communauté avant un an d'utilisation.*

Modalités

5- Les composteurs appartiennent à la Communauté pendant la première année de mise à disposition auprès de la résidence. Passé ce délai, les composteurs deviennent la propriété de la résidence, sans restitution du montant de la caution.

6- Les habitants de la résidence s'engagent à utiliser les composteurs à l'adresse précitée, pour obtenir du compost, suivant les consignes qui sont indiquées sur la placette de compostage. Ils s'engagent à les conserver en bon état et à ne pas les céder à un tiers à titre gratuit ou onéreux.

7- Si lors, du montage, il apparaît que le matériel livré est incomplet ou présente des défauts qui le rendent inutilisable, la résidence doit en informer la Communauté, qui procèdera à son remplacement dans les meilleurs délais ou restituera le montant de la caution versée.

8- En cas de vol du(es) composteur(s), durant la première année, la résidence peut prétendre à son renouvellement sans versement d'une nouvelle caution, sur présentation d'un procès-verbal de dépôt de plainte auprès des services de police compétents. Cependant, aucune réclamation ne pourra être élevée par les résidents en cas de modification du modèle de composteur à l'occasion du remplacement.

En cas de détérioration du(es) composteur(s), l'usager ne peut prétendre à son(leur) remplacement qu'en contrepartie du versement d'une nouvelle caution. La Communauté se réserve la possibilité de faire vérifier sur place l'état du(s) composteur(s).

Fait à

Date

Signature du gestionnaire

Merci de conserver cet exemplaire.